



LES SYSTÈMES D'IMPOSITION : UN CANAL DE CORRUPTION OU UNE MANIÈRE DE LA COMBATTRE ?

La lutte contre l'évasion fiscale, la corruption et les flux de capitaux opaques doit être considérée comme au service de la même finalité : des pays plus équitables et mieux dirigés. Lorsqu'un système d'imposition fonctionne bien, il peut créer un cadre efficace contre la corruption.

Maîtriser la corruption et établir un système d'imposition équitable et efficace sont des conditions nécessaires pour créer des institutions publiques qui fonctionnent bien et financer des services publics de qualité. Lorsque des mesures fermes de lutte contre la corruption et des systèmes d'imposition solides sont en place, ils se renforcent mutuellement. Ils contribuent à une augmentation des ressources nationales, à un régime fiscal équitable et à l'utilisation efficace des recettes fiscales.

Pourtant, ce cercle vertueux peut également se transformer en cercle vicieux.

La corruption peut miner toute l'administration fiscale d'un pays. Elle peut être collusoire, lorsque des accords sont conclus en vue d'échapper au paiement d'une partie des impôts qui sont dus. Elle peut également être abusive, lorsque l'extorsion et le paiement de pots-de vin sont infligés à des contribuables honnêtes¹. Les paradis fiscaux, ou juridictions opaques, ajoutent aux différents problèmes en fournissant une destination sûre aux capitaux issus de la corruption.

La corruption peut mettre en péril le système tout entier en minant les institutions responsables, le respect des règles fiscales, le recouvrement des impôts et l'utilisation efficace des recettes fiscales, notamment la manière dont les services publics sont fournis et lesquels. Pris individuellement ou conjugués, tous ces problèmes ont souvent pour conséquence que les contribuables, quels qu'ils soient, deviennent réticents à payer la part d'impôts qui leur incombe pour financer un système qui est corrompu. Il en résulte notamment le développement d'économies souterraines, la distorsion de la fiscalité, une augmentation de l'évasion fiscale et une diminution des niveaux de confiance dans les institutions publiques.

Les acteurs œuvrant pour consolider les systèmes d'imposition et pour lutter contre la corruption devraient unir leurs forces. Au niveau national, renforcer l'intégrité et la transparence du système fiscal peut contribuer à restaurer la confiance dans celui-ci. Au niveau mondial, mettre fin aux juridictions opaques et jeter la lumière sur les politiques qui y sont associées peut contribuer à fermer la petite porte aux personnes corrompues.

LE PROBLÈME

SYSTÈMES D'IMPOSITION ET DE GOUVERNANCE

Un système d'imposition est une institution essentielle et l'un des principaux piliers de l'administration des recettes d'un pays et de l'ensemble de ses systèmes de gouvernance. Les contribuables qui alimentent ce système sont des personnes et des entités (par ex. entreprises et organisations). Le « système d'imposition » forme un élément clé de l'ensemble de la fiscalité : la manière dont les impôts et les recettes sont générés et dépensés, la manière dont les politiques sont conçues et le mode d'administration du système. Outre sa fonction de financement des services publics, l'imposition est de plus en plus perçue comme un outil permettant de renforcer la gouvernance et de créer un système reposant sur la responsabilité des citoyens et de l'État. Dans les démocraties jeunes et certains pays en développement, des systèmes d'imposition tenus de rendre des comptes donnent souvent aux citoyens une base plus solide pour formuler des exigences sur la manière dont les ressources publiques sont dépensées².

La conformité avec les obligations fiscales peut être encouragée au moyen de l'idée d'un « échange fiscal », qui se réfère à la perception qu'ont les personnes de payer des impôts pour des prestations de l'État dont elles bénéficieront. L'expérience de l'Afrique suggère que l'attitude des contribuables à l'égard de la conformité dépend de leur niveau de satisfaction avec certains services publics en particulier³. En outre, les niveaux perçus d'équité, d'honnêteté ainsi que de gouvernance globale et de corruption ont une incidence sur la conformité des contribuables. Des niveaux élevés de conformité fiscale sont essentiels pour combler le déficit budgétaire d'un pays. Cela comprend les capitaux nécessaires pour répondre aux engagements internationaux en matière de développement et de changement climatique, qui dépasseront les 1 000 milliards de dollars US⁴.

Les systèmes d'imposition demandent de la confiance, une gouvernance efficace et de faibles niveaux de corruption. Sans ces éléments, les taux d'évasion fiscale seront plus élevés et l'utilisation des recettes perçues sera moins efficace. Il existe un lien étroit entre l'augmentation de la corruption et une hausse de l'évasion fiscale⁵. Une corruption plus élevée est associée à une diminution des recettes, de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des taxes sur les ventes et le commerce perçues⁶. Si l'on sait que les percepteurs sont corrompus, l'expérience montre que les contribuables font vraisemblablement le choix rationnel de les payer plutôt que de s'acquitter de leurs impôts⁷.

CANAUX DE CORRUPTION

Les principaux points d'entrée⁸ de la corruption dans les systèmes d'imposition sont les suivants :

- Déclarations fiscales : c'est le cas où des mesures d'incitation et des ressources permettant d'exercer une influence (légitime ou illégitime) sont utilisées, avec ou sans la participation des percepteurs, afin de permettre des déclarations imprécises (par ex. du chiffre d'affaires et/ou des dépenses d'une entreprise et/ou des revenus personnels).
- Collusion : des représentants des autorités fiscales profitent de leur position pour émettre des exonérations fiscales ou appliquer des taux d'imposition inférieurs à des particuliers ou des entreprises, créant un contexte de captation politique.

DES AGENTS FISCAUX AU SERVICE DE QUI

La corruption au sein des autorités fiscales d'un pays peut sévir depuis le bas jusqu'aux plus hauts échelons, comme le montre le cas du Guatemala.

En 2015, les responsables actuels des autorités fiscales du pays et leurs prédécesseurs ont été arrêtés en raison de leur implication dans une fraude présumée visant à détourner des impôts versés au gouvernement sur les importations au moyen de paiement de pots-de-vin et de vols.

Les enquêteurs soupçonnent le secrétaire privé du vice-président du Guatemala d'en être l'instigateur et les employés des autorités fiscales nationales d'avoir accepté des pots-de-vin d'un réseau criminel d'entreprises et de particuliers en échange de l'exemption de payer l'intégralité des droits de douane prévus par la loi sur leurs marchandises.

À la suite du scandale, le président et le vice-président ont tous deux démissionné et leur immunité à l'égard des enquêtes a été révoquée²⁷.

- Clientélisme : des liens communautaires ou de parenté sont utilisés pour favoriser ou pénaliser certains électeurs, par exemple en levant certaines exonérations, en imposant des taxes supplémentaires ou en appliquant de manière inégale la conformité fiscale.
- Fraude et évasion fiscales internationales : les systèmes financiers internationaux opaques aggravent le problème par des voies légales et illégales et ont souvent recours aux paradis fiscaux à cet égard. Une législation insuffisante, des vides juridiques et le non-respect des lois permettent souvent aux entreprises de ne pas payer des impôts sur les recettes générées, et de basculer ces capitaux vers d'autres juridictions qui disposent de taux d'imposition inférieurs. Comme le président de la Banque mondiale l'a récemment affirmé, des telles actions des entreprises constituent une forme de corruption⁹.

Toutes ces actions peuvent être qualifiées, directement ou indirectement, comme des formes d'évasion fiscale¹⁰, et chacune est abordée de manière plus détaillée ci-dessous, notamment la manière dont elles se manifestent dans la politique fiscale, l'administration fiscale et le système financier international.

LES DÉFIS POLITIQUE FISCALE

Certains groupes et acteurs ont une influence sur les décisions prises en matière de politique fiscale. Même s'il s'agit d'un problème largement reconnu, les questions de savoir si une telle influence politique est juste et si une telle manipulation constitue de la corruption continuent d'être débattues. L'influence peut prendre la forme d'employés de cabinets de conseil en fiscalité qui font des allers-retours entre le gouvernement et ces cabinets et influent sur la politique fiscale de leur pays, comme cela a été le cas au Royaume-Uni.¹¹ Elle peut également se manifester lors de la définition de taux d'imposition favorables ou d'exonération pour certains secteurs, entreprises ou groupes, par exemple l'exonération des taxes sur le revenu¹² pour les parlementaires kényans. Dans ses pires formes, cette influence provient de la collusion ou du clientélisme.

Toutefois, les risques les plus élevés de manipulation des décisions en matière de politique fiscale au bénéfice de particuliers ou d'entreprises concernent les actions qui sont menées en dehors du processus législatif établi. Ces décisions minent la confiance du public dans l'intégrité du système fiscal, car elles réduisent les ressources fiscales disponibles sans qu'aucun débat ne soit mené. Elles limitent en fin de compte les discussions du public sur les taxes et la manière dont celles-ci peuvent promouvoir de bonnes politiques et services.

Les accords conclus pour résoudre les arriérés d'impôts dus sont un exemple de ce problème. Ceux-ci peuvent être passés secrètement entre les autorités fiscales et de gros contribuables¹³. Un autre exemple est l'utilisation d'accords de complaisance : des paquets fiscaux offerts par les autorités fiscales à des entreprises afin de les inciter à établir un magasin dans un pays plutôt qu'un autre. Ils auraient également été utilisés par certaines entreprises afin d'influer illégalement sur leurs factures d'impôts. La Commission européenne est actuellement en passe de prendre une décision sur différents accords dans les pays de l'UE, notamment l'Irlande, le Luxembourg et les Pays-Bas¹⁴. Un autre domaine qui est source de préoccupation est l'octroi de mesures d'incitation fiscale (voir la colonne latérale). Si les mesures d'incitation fiscale peuvent faciliter le développement économique et la croissance d'un pays, c'est le processus utilisé pour les accorder qui peut laisser craindre l'existence d'actes de corruption, en particulier si elles sont appliquées secrètement et sans supervision du pouvoir législatif¹⁵. La recherche¹⁶ suggère l'existence d'un lien

CINÉMA, TAXES ET CORRUPTION

Aux États-Unis, plus de la moitié des États offrent des mesures d'incitation fiscale au secteur du cinéma. On estime que celles-ci représentent plus de 1,5 milliard de dollars US²⁸.

Au vu de la disponibilité de telles sommes, les abus sont courants. Les représentants du gouvernement de plusieurs États ont été reconnus coupables de corruption dans l'administration de ces incitations fiscales. Citons notamment le directeur de la Commission du film de la Louisiane, qui a accepté des pots-de-vin pour gonfler de manière frauduleuse des budgets de films soumis par une entreprise. Le directeur du Bureau du cinéma de l'État de l'Iowa a également été déclaré coupable de falsification de documents dans un scandale concernant des abattements fiscaux de 26 millions de dollars US octroyés de manière injustifiée, représentant 80 pour cent de l'ensemble des dégrèvements fiscaux²⁹.

DÉFICIT BUDGÉTAIRE DE LA GRÈCE

Selon une étude réalisée par la Banque de Grèce, la grande différence entre les recettes fiscales prévues et réellement perçues dans le pays à court d'argent, environ six pour cent pour la période de 2001 à 2009, était en partie due au fait que les travailleurs indépendants déclaraient des revenus inférieurs à ce qu'ils gagnaient réellement. Cette évasion fiscale a représenté un manque à gagner estimé à 6,2 milliards d'euros³⁰. Parmi les recommandations de l'étude, citons l'imposition de sanctions plus sévères dans les cas d'évasion, la fin du secret bancaire et la soumission des contrôleurs fiscaux à des audits :

« Au vu de l'accusation de corruption dans le recouvrement des impôts, le relativement petit nombre de personnes qui réalisent des audits (environ 6 000 contrôleurs fiscaux en Grèce) doivent être davantage responsabilisées. Par exemple, elles devraient soumettre volontairement leur famille à des audits en vue d'améliorer la réputation des contrôleurs fiscaux et de s'ériger en défenseurs de la morale. »³¹

Malgré ces recommandations, le problème persiste, d'autres groupes manquant à leurs obligations fiscales. On estime à 72 milliards d'euros les arriérés d'impôts qui

entre la prédominance de la corruption et l'application de mesures d'incitation fiscale discrétionnaire¹⁷.

ADMINISTRATION FISCALE

L'administration fiscale d'un gouvernement peut contribuer à détecter la corruption¹⁸, mais elle peut également ouvrir la voie à des abus. La corruption dans l'administration fiscale est un problème courant dans les pays en développement ainsi que dans certains pays développés, à l'instar de la Grèce (voir la colonne latérale)¹⁹. Les relations personnelles entre des percepteurs et des contribuables individuels se révèlent être le principal vecteur d'actes de corruption, particulièrement au moment d'effectuer le calcul des impôts dus et de les percevoir.

Lorsque ces deux tâches sont effectuées par le même fonctionnaire pour un contribuable, des abus peuvent survenir. Selon l'étude Baromètre mondial de la corruption 2013 de Transparency International, quelque 15 pour cent des personnes qui ont été en relation avec les autorités fiscales pour les impôts qui leur incombent au cours de l'année précédente ont indiqué avoir payé un pot-de-vin. Dans des pays tels que le Libéria, le Pakistan le Sénégal et la Tunisie, ce pourcentage atteignait plus de 50 pour cent²⁰.

Dans le passé, les réponses apportées aux problèmes d'administration fiscale ont consisté à se concentrer sur des politiques visant à séparer les tâches de calcul et de perception des impôts, améliorer la volonté politique, renforcer la direction au plus haut niveau et augmenter la rémunération du personnel. Ces actions sont liées les unes avec les autres et ont pour objectif de promouvoir l'intégrité. Aujourd'hui, dans les pays développés, les taxateurs effectuent généralement une vérification directe des biens imposables et des activités d'un déclarant et s'appuient sur des informations numériques qui sont recoupées. Toutefois, les pays ou l'administration des différents types de taxes (particulièrement les droits de douane, les impôts fonciers et les impôts locaux) n'opèrent pas tous de la sorte, ce qui rend de telles réformes incomplètes²¹.

SYSTÈMES FINANCIERS ET RÉGLEMENTATIONS

Les règles internationales qui portent sur les transferts financiers transfrontaliers ont été critiquées par des organisations de la société civile au motif qu'il reste trop facile de cacher des capitaux sous couvert du secret, ce qui permet le blanchiment de fonds issus de la corruption et de l'évasion fiscale. Le blanchiment d'argent peut survenir par l'intermédiaire d'une juridiction (c.-à-d. un paradis fiscal) qui peut avoir : un faible taux d'imposition, des règles généreuses (ou simplement différentes) définissant ce qui est imposable et de quelle manière, une volonté d'offrir des accords discrétionnaires ou une convention fiscale avec le pays duquel les fonds proviennent (qui limite la capacité d'imposition de ces fonds par ce pays)²². La destination choisie peut également être une juridiction dans laquelle les fonds peuvent être tenus secrets vis-à-vis des autorités d'enquête. Au cours de ces dernières années, on a constaté une augmentation du recours aux paradis fiscaux et au blanchiment d'argent. Selon une estimation, les flux de capitaux quittant illégalement les pays émergents et en développement se sont accrus de 9,4 pour cent annuellement depuis 2003²³.

La falsification de factures commerciales et les transferts après falsification des prix constituent deux manières dont des flux de capitaux illicites sur le plan fiscal sont générés.

La falsification des factures commerciales est le cas où la valeur d'une transaction commerciale légitime est déclarée de manière incorrecte par

TRANSFERT DE LA CHARGE FISCALE

Les paradis fiscaux peuvent être les destinations préférées des entreprises qui cherchent à transférer la charge fiscale dans des pays où l'imposition est moindre ou inexistante. Le cas de MTN, le plus grand opérateur de téléphonie mobile en Afrique, pourrait bien montrer la manière dont ce processus fonctionne.

MTN, une entreprise sud-africaine, aurait transféré des milliards de rands vers le paradis fiscal de Maurice, où elle avait une société holding sans aucun employé.

Des journalistes d'investigation avancent que des filiales de MTN au Nigéria, au Ghana, en Côte d'Ivoire et en Ouganda ont réalisé des paiements douteux à la holding mauricienne afin de réduire le montant des impôts qu'ils auraient dû payer dans leurs pays respectifs et en Afrique du Sud.

À la suite des problèmes précédemment soulevés, l'entreprise a déjà été forcée d'annuler les paiements effectués au Nigéria et les autorités fiscales de l'Ouganda demandent une stratégie de remboursement similaire. Des enquêtes sont menées afin de déterminer si cette opération était légale, comme MTN le soutient.³³

TOUT DANS UN NOM

L'argument selon lequel les transferts provenant de la falsification des prix et l'évasion fiscale agressive constituent des actes de corruption, particulièrement lorsque les règles du jeu ont été manipulées, est de plus en plus largement soutenu.

Ces opérations peuvent être réalisées au moyen de pratiques douteuses telles que le lobbying inapproprié, le népotisme, le paiement de pots-de-vin ou le pantouflage mal réglementé.

L'absence de déclaration obligatoire des recettes d'une entreprise dans chaque pays pour certains secteurs signifie que ces infractions ne sont souvent pas découvertes.

l'importateur ou l'exportateur, la différence (soit la partie illégale) étant remise à un intermédiaire offshore et acheminée par l'intermédiaire du système financier. L'opacité de la participation dans les entreprises et la corruption peut faciliter le recours à la falsification de factures. Par exemple, des enquêtes portant sur 20 000 transactions commerciales réalisées en Russie entre 2006 et 2013 ont conclu que des entreprises internationales étaient passées par

150 intermédiaires pour vendre des appareils médicaux fabriqués dans le pays d'une valeur de 2,8 milliards de dollars US à des prix exorbitants²⁴. Ces intermédiaires opaques, des sociétés-écrans, auraient facilité des actes de corruption avec le gouvernement russe et auraient caché les bénéfices de leur entreprise aux autorités fiscales russes sur des comptes bancaires offshore.

On parle de transferts après falsification des prix lorsqu'une entreprise génère des recettes dans un pays au moyen d'une activité légitime, mais cherche ensuite à transférer une partie de ces recettes offshore sans avoir à payer les impôts qui lui incombent dans le premier pays. Ce problème s'inscrit souvent dans le débat relatif aux transferts légitimes de bénéfices (appelés érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices - voir la colonne latérale). Les transferts provenant de la falsification des prix peuvent s'appliquer aussi bien à des marchandises qu'à des services. Dans le cas du commerce de marchandises, le résultat est la manipulation de leurs prix de sorte à réduire les recettes déclarées de l'importateur fortement imposé et à augmenter celles de l'exportateur moins imposé (tous deux appartenant à la même entreprise). Les transferts après falsification des prix sont liés à la corruption dans le sens où celle-ci est utilisée pour faciliter le processus.

Des efforts sont en cours pour combler certaines lacunes dans le système financier et ses réglementations. L'évasion fiscale est aujourd'hui considérée comme une infraction pénale passible de poursuites par le Groupe d'action financière (GAFI) intergouvernemental, même si le manque de mesures d'exécution au niveau national continue de poser problème. L'OCDE a émis des recommandations en matière de base d'imposition et de transfert de bénéfices, qui conduiront les entreprises multinationales à faire état de leur planification fiscale et des impôts payés, pays par pays, aux autorités fiscales. Cela devrait permettre d'éviter que des bénéfices soient déclarés dans des juridictions où l'imposition est peu élevée, autres que celles où la transaction a réellement été réalisée. L'Union européenne a également rendu l'établissement de rapports financiers pays par pays obligatoire pour les secteurs financiers et extractifs et la possibilité d'étendre cette exigence aux entreprises de tous les secteurs établies au sein de l'UE fait actuellement l'objet de discussions²⁵. En outre, le G20 ainsi que des pays individuels développent leurs politiques afin de rendre la propriété effective des entreprises transparente en mettant en place des registres consultables²⁶.

LA VOIE À SUIVRE

Tous les changements apportés afin de rendre les systèmes internationaux et nationaux plus transparents et efficaces doivent être associés aux efforts visant à renforcer les règlements financiers et de lutte contre la corruption. Une telle orientation reconnaît que la corruption et l'évasion fiscale empruntent les mêmes voies et passent souvent par les mêmes acteurs. Ils ont en commun des éléments clés qui, en cas de réforme, auraient des répercussions dans ces deux domaines. Ceux-ci comprennent des politiques relatives à la transparence de la propriété effective, des procédures de vigilance à l'égard de la clientèle et de meilleures pratiques de lutte contre le blanchiment d'argent par les banques. Les mouvements visant à promouvoir la fiscalité et lutter contre la corruption doivent être menés dans un combat commun.

Les gouvernements devraient prendre les mesures urgentes suivantes :

POLITIQUE FISCALE

- Accroître la transparence des montants et des conditions des accords conclus avec les contribuables sur les arriérés d'impôts.
 - Ces informations, notamment la logique utilisée pour déterminer toute sanction, devraient être divulguées de manière proactive.
- Partager avec d'autres institutions gouvernementales intéressées des informations sur les régimes préférentiels offerts aux entreprises concernant de futures charges fiscales.
 - Celles-ci devraient être mises à disposition du public, comme l'UE commencera à le faire en 2017.
 - Les entreprises devraient rendre publiques des conventions telles que les accords de complaisance.
- Mettre en œuvre efficacement la recommandation relative à la base d'imposition et au transfert de bénéfices afin de prendre en compte les répercussions de politiques d'imposition des entreprises menées dans d'autres pays.
 - Ce processus devrait rapidement s'étendre au-delà de l'OCDE et du G20 pour éviter les avantages indus et les flux illicites au sein d'autres pays.

ADMINISTRATION FISCALE

- Travailler avec les autorités fiscales afin de mettre en place des procédures et des effectifs de telle sorte à maximiser l'intégrité de la perception des impôts.
- Soutenir des mesures visant à améliorer la surveillance des percepteurs et les conflits d'intérêt potentiels au moyen d'un système de contrôle et de la séparation des fonctions.

SYSTÈMES FINANCIERS ET RÉGLEMENTATIONS

- Renforcer le partage d'informations et la coopération entre les pays afin de lutter contre les flux financiers illicites.
 - Les recommandations en matière de base d'imposition et de transfert de bénéfices devraient accélérer ce processus.
 - En outre, cela devrait inclure l'échange automatique d'informations sur les activités transfrontalières et une plus grande transparence des informations sur les entreprises, notamment en ce qui concerne la propriété effective.

-
- L'objectif est d'associer les efforts pour faire avancer la lutte contre la corruption, les règles d'imposition et la capacité administrative.
 - Les lois et les règlements devraient refléter la manière dont les recettes fiscales sont actuellement administrées, tandis que la capacité des autorités fiscales devrait être renforcée afin de garantir qu'elles puissent appliquer efficacement les politiques et comprendre les liens avec des problèmes connexes tels que le blanchiment d'argent

Rédacteur : Craig Fagan

Consultant : Martin Hearson

Photo de couverture : ©Flickr/Garret Voight
ISBN : 1998-6408

Imprimé sur du papier recyclé à 100 %

© 2015 Transparency International.
Tous droits réservés.

Transparency International
International Secretariat
Alt-Moabit 96
10559 Berlin
Allemagne

Tél. : +49 - 30 - 34 38 200
Fax : +49 - 30 - 34 70 39 12

ti@transparency.org
www.transparency.org

blog.transparency.org
facebook.com/transparencyinternational

NOTES

- ¹ Voir : Mathias Morgner and Marie Chene, « Topic Guide on Corruption and Tax Administration ». (Berlin, Germany: Transparency International, 2014).
- ² Deborah Brautigam, Odd-Helge Fjeldstad, and Mick Moore, *Taxation and State-building in Developing Countries: Capacity and Consent* (Cambridge: Cambridge Univ. Press, 2008).
- ³ Merima Ali, Odd-Helge Fjeldstad, and Ingrid Hoem Sjørnsen, « To Pay or Not to Pay? Citizens' Attitudes Towards Taxation in Kenya, Tanzania, Uganda and South Africa », 2013, www.afrobarometer.org/files/documents/working_papers/Afropaperno143.pdf.
- ⁴ Voir : www.transparency.org/news/feature/stopping_corruption_to_stop_poverty
- ⁵ Voir : Farzana Nawaz, « Exploring the Relationships Between Corruption and Tax Revenue », 2010, www.u4.no/publications/exploring-the-relationships-between-corruption-and-tax-revenue/
- ⁶ Vito Tanzi and Hamid R. Davoodi, « Corruption, Growth and Public Finances », WP/00/182 (Washington, DC : FMI, 2000).
- ⁷ Nawaz, 2010.
- ⁸ Voir : Morgner and Chene, novembre 2014.
- ⁹ Discours prononcé le 1^{er} octobre 2015. Voir : www.worldbank.org/en/news/speech/2015/10/01/speech-world-bank-group-president-shared-prosperity-equal-opportunity
- ¹⁰ Odd-Helge Fjeldstad, « Revenue Administration and Corruption », *U4 Issue* 2005:2, 2005.
- ¹¹ Rajeev Syal et al., « Margaret Hodge Urges Accountancy Code of Practice over Role in Tax Laws », *The Guardian*, 26 avril 2013, www.bbc.co.uk/news/world-africa-13857480; Harriet Agnew, « RBS's Sir Howard appointment stirs revolving door concerns », *The Financial Times*, 24 février 2015.
- ¹² « Kenya's MPs Ordered to Pay Higher Taxes », *BBC News Online*, 21 juin 2010.
- ¹³ Voir : Rajeev Syal, « Revealed: 'Sweetheart' tax deals each worth over 1 bn », *The Guardian*, 29 avril 2013. Rowena Mason, « Taxman Accused of Letting Vodafone Off £8 Billion », *The Telegraph*, 7 novembre 2011.
- ¹⁴ « MEPs vote on sweetheart tax deals investigation », *Economia*, 15 janvier 2015. Voir également : Foo Yun Cheer, « EU tax probes on Apple, Amazon, Starbucks at advanced stage: European Commission ». *Reuters*, 11 juin 2015; Christian Oliver, « EU Tax: Tough love for multinationals' sweetheart deals », *Financial Times*, 13 juillet 2015.
- ¹⁵ Voir par exemple FMI et al., *Supporting the Development of More Effective Tax Systems: a Report to the G-20 Development Working Group by the IMF, OECD, UN and World Bank*, 2011, 23–25.
- ¹⁶ Yaron Zelekha and Eyal Sharabi, « Tax Incentives and Corruption : Evidence and Policy Implications », *International Journal of Economic Sciences* 1, no. 2, 2012.
- ¹⁷ R. Alison Felix and James R. Hines, « Who Offers Tax-based Business Development Incentives? », NBER Working Paper No. 17466, sept. 2011.
- ¹⁸ OCDE, « Tax administration: detecting corruption » (Paris: OCDE, juillet 2012)
- ¹⁹ Alfred Bridi, « Corruption in tax administration », U4 Expert Answer, 4 janvier 2010.
- ²⁰ Transparency International, « Global Corruption Barometer 2013 », données téléchargées sur www.transparency.org/gcb2013/in_detail/.
- ²¹ Information fournie par M. Mick Moore, directeur général de l'International Centre for Tax and Development au sein de l'Institute of Development Studies de l'université du Sussex. Voir également : Bridi, 2010.
- ²² Les caractéristiques préjudiciables des paradis fiscaux sont abordés dans le document de l'OCDE, *Concurrence fiscale dommageable : un problème mondial* (Paris: OCDE, 1998).
- ²³ Voir : www.gfintegrity.org/press-release/new-study-crime-corruption-tax-evasion-drained-a-record-us991-2-billion-in-illicit-financial-flows-from-developing-economies-in-2012/.
- ²⁴ Voir : www.reuters.com/investigates/special-report/comrade-capitalism-middlemen/.
- ²⁵ Voir : art. 89 de la directive 2013/36/UE du Parlement et du Conseil de l'UE (26 juin 2013) ; chap. 10 de la directive 2013/34/UE du Parlement et du Conseil de l'UE (26 juin 2013) ; article 6 de la directive 2004/109/CE du Parlement et du Conseil de l'UE (15 décembre 2004).
- ²⁶ Le Royaume-Uni, le Danemark et la Norvège ont convenu d'ouvrir des registres publics de propriété effective.
- ²⁷ Elisabeth Malkin, « Next Test for Guatemala's Protest Movement: Improving Citizens' Lives », *The New York Times*, 15 septembre 2015.
- ²⁸ Louise Story, « Michigan Movie Studio Gets Tax Breaks, but Results in Few Jobs », *The New York Times*, 3 décembre, 2012.
- ²⁹ Rod Boshart, « Wheeler Acquitted on 8 Charges; Convicted on 1 in Iowa Film Office Scandal », *Waterloo Cedar Falls Courier*, 7 sept. 2011; Eastern District of Louisiana U.S. Attorney's Office, « Former Louisiana Film Commission Director Sentenced in Bribery Scheme », communiqué de presse, 2009. Voir aussi : <http://articles.latimes.com/2011/jan/19/business/la-fi-ct-onlocation-20110119>.
- ³⁰ Georgia Kaplanoglou et Vassilis T. Rapanos, « The Greek Fiscal Crisis and the Role of Fiscal Governance », *GreeSE, GreeSE Paper*, 2011, 30.
- ³² Paul Mylonas, Nicholas Magginas et Evangelina Pateli, « What Are the Margins for Increasing PIT Revenue in the Greek Economy », *Perspectives macroéconomiques mensuelles de la Banque nationale de Grèce* n° mai (2010): 9.
- ³¹ Paul Mylonas, Nicholas Magginas et Evangelina Pateli, « What Are the Margins for Increasing PIT Revenue in the Greek Economy », *Perspectives macroéconomiques mensuelles de la Banque nationale de Grèce* n° (2010): 9.
- ³² Adea Guillot, « Greece struggles to address its tax evasion problem », *The Guardian*, 24 fév. 2015.
- ³³ Voir : www.bbc.com/news/world-europe-guernsey-33181401 ; Craig McKune & George Turner, « Ramaphosa and MTN's Offshore Stash », *M&G*, 9 oct. 2015.